

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017**

PRESENTS : Mrs. SORTON, AUGIER, ROBINE, BILLARD, MOREAU
Mmes CREMOUX, DUBERNET, GUILHOT, SURAULT.

ABSENTS EXCUSES : Me BONNAUD ayant donné pouvoir à Mme DUBERNET, Mr MAGNANT
SECRETARE : Mr ROBINE

**I – DELIBERATION SUR LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DE LA
COMMUNE AU SIAH DU BASSIN DU BIEF**

Mr le Maire rappelle qu'afin de pouvoir régler la participation au syndicat du bassin du Bief, il est nécessaire de signer une convention entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour que Mr le Maire signe la dite convention.

**II – DELIBERATION SUR LE CONTRAT BUREAU VERITAS CONCERNANT LA
VERIFICATION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE LA SALLE ECOLE GARCONS**

Mr le Maire rappelle que la salle Ecole garçons a été restaurée l'année passée et que cette salle reçoit du public.

De ce fait il est nécessaire d'avoir un rapport de vérification des installations électriques.

Mr le Maire propose que cette mission soit confiée au Bureau Véritas d'Angoulême avec lesquels nous travaillons déjà.

La proposition de la prestation se chiffre à 234 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour que Mr le Maire signe la proposition de Bureau Véritas.

**III – DELIBERATION SUR LE DEVIS COMPLEMENTAIRE BERNARD TPGT
CONCERNANT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LE PARVIS DE L'EGLISE**

Mr le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'aménager :

- Un seuil en béton recouvert de dalle gallo-romaine devant le portail des riverains anglais
- Un caniveau avec grille de fonte devant le même portail
- Une descente d'eau pluviale sur la longueur du parvis avec regards en béton
- Une bande de pavés style XVIII ème pour séparer du starmine et du béton lavé

Le montant du devis complémentaire se chiffre à 4 334.50 € HT soit 5 201.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis positif à cet aménagement complémentaire, accepte le devis de l'entreprise BERNARD TPGT à hauteur de 4 334.50 € HT et charge Mr le Maire de signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV – DELIBERATION POUR LES TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DE LA RUE DES HOTES, CHEMIN DES CHARRAS ET COURS DE LA MAIRIE (Travaux complémentaires à l'enfouissement des réseaux)

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ont été acceptés le 9 novembre 2015 par le Comité d'Effacement des Réseaux.

Cet effacement de réseaux porte sur la Rue des Hôtes et le Chemin des Charras et est inscrit au budget communal sous l'opération n° 122.

Cet effacement était conditionné par l'acceptation de la commune sur un projet d'embellissement de ces rues et de leurs abords.

Mr le Maire rappelle que le bureau d'études retenu le 23 septembre 2016 par le Conseil Municipal, pour cette opération, est BETG 16140-AIGRE.

Mr le Maire expose le dossier « Avant-projet » qui contient le plan de situation, la note de présentation, les plans d'aménagement des rues et cours de la Mairie, l'estimation des travaux.

La dépense subventionnable, hors bande de roulement, se chiffre à 261 314.21 € HT et Mr le Maire rappelle que ces travaux s'effectueraient en 2 phases, la première concernera les cours de la Mairie et le Chemin des Charras pour 90 068.38 € HT et la seconde phase concernera la Rue des Hôtes pour 171 245.83 € HT.

Les subventions demandées sont en accord avec ces deux phases qu'il nous faut respecter.

La bande de roulement, sur la RD 27 allant de la Mairie à la sortie du village direction Tuzie, se chiffre à 62 936.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte :

- l'avant-projet des travaux d'embellissement de la Rue des Hôtes, du Chemin des Charras et les cours de la Mairie
- que les montants ci-dessus mentionnés soient inscrits au budget 2017.

V – QUESTIONS DIVERSES

- Comme suite à la réunion du Conseil Municipal, en date du 28 février 2017, lors duquel il avait été évoqué d'investir dans une balayeuse ramasseuse, Mr le Maire fait part de deux propositions pour ce matériel. (CHAIGNAUD AGRI 16 et OUEST AGRI).

Après étude des deux dossiers, les membres du Conseil Municipal choisissent la proposition du concessionnaire CHAIGNAUD AGRI 16 de VILLEJESUS-16.

Le matériel retenu est la Balayeuse ramasseuse Rabaud Urbanet 1500 d'un montant de 9 300.00 € HT et ses options à 5 000.00 € HT portant le tout à 14 300.00 € HT.

(Les options sont : 1 balai latéral mixte de 700 mm, 1 centrale hydraulique et 1 arrosage par pression).

- Mr le Maire rappelle aux membres présents les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et établit la composition du bureau de vote pour les deux tours.

La séance est levée à 22H30

Fait à Salles de Villefagnan, le 12 Avril 2017

Le Maire, Gérard SORTON